

LAVAL AQUATIQUE CLUB

17 rue RASTATT – 53000 LAVAL

☎ 06.41.71.09.55 (Mme GUICHARD, présidente) ou ☎ 06.08.99.61.60 (M. DESPOIS, trésorier)

@ : correspondant@laval-aquatique-club.fr - 🌐 : <http://www.laval-aquatique-club.fr/web/>



FORMULAIRE D'INSCRIPTION



2024

2025

Renouvellement

Nouvelle licence

Transfert (nom de votre ancien club) : _____

Nom		Prénom	
Date de naissance		Téléphone portable	
Adresse			
Code Postal		Commune	
e-mail ¹			
Téléphone de la personne à prévenir en cas d'urgence			
Pour les officiels : Lieu de naissance (+n°dept) :		Nom de jeune fille :	

Envisagez-vous de faire de la compétition ?

Oui

Non

Peut-être

Pièces à joindre pour valider votre inscription :

- Le présent formulaire rempli, daté et signé
- 1 certificat médical (de - d'1 an pour les nouvelles licences) **ou après avoir pris connaissance du questionnaire de santé « QS – Sport majeur »** (page 2), **l'encadré ci-dessous à cocher certifiant que vous avez bien répondu NON à l'ensemble des rubriques de ce questionnaire.**
- Le paiement de la cotisation de 105 € (95 € à partir du 2^{ème} licencié dans la même famille)
(Paiements acceptés : chèque, espèces, coupons ANCV, Virement)

Pour raison d'assurance, la fiche d'inscription et les documents demandés sont à remettre dès la reprise des entraînements ou à l'issue de la séance d'essai, pour les nouvelles licences.

Certificat Médical

- Lorsqu'un certificat médical de non contre-indication est exigé, **joindre ledit certificat.**
- Pour le renouvellement de la licence, **le soussigné atteste sur l'honneur** (cocher les trois cases) :
 - Avoir fourni à un club affilié FFN un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la ou des disciplines fédérales envisagées, en compétition, **il y a moins de trois ans.**
 - Ne pas avoir eu d'interruption de licence depuis la fourniture de ce certificat.
 - Avoir répondu NON à toutes les questions du questionnaire de santé **QS – Sport Majeurs** dont le contenu est précisé à l'Annexe II-22 (Art. A. 231-1) du Code du sport.

Assurance (Cf. document page 3)

- J'ai reçu et pris connaissance des informations minimales de garanties de base « Accidents Corporels » attachées à la licence FFN.
- J'ai pris connaissance de la possibilité de souscrire personnellement des garanties complémentaires à l'assurance de base « Individuelle Accident » auprès de l'assureur fédéral.

Règlement intérieur et droit à l'image

- J'accepte les conditions du règlement intérieur, qui est consultable sur le site internet du club.
- J'accepte d'être pris(e) en photo dans le cadre des évènements du club. Les photos seront diffusées sur le site internet du club.

Date :

Signature :

Réservé au LAC

Date de paiement :	Moyen de paiement :
	<input type="checkbox"/> Chèque : <input type="checkbox"/> Espèces : <input type="checkbox"/> Coupons sports / ANCV : <input type="checkbox"/> Virement :

¹ Afin de protéger la confidentialité de vos données personnelles, l'association Laval Aquatique Club s'engage à ne pas divulguer, ne pas transmettre, ni partager vos données personnelles avec d'autres entités, entreprises ou organismes, quels qu'ils soient, exception faite de la FFN, conformément au Règlement Général des Protections des Données 2018 sur la protection des données personnelles. Cependant en application des art.39 et suivants de la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de mise à jour des données vous concernant conservées par informatique. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au service « licence » de la Fédération Française de Natation, 104 rue Martre, CS 70052, 92593 CLICHY CEDEX.

Validé par le Cercle de Compétences Médical de la FFN

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON *	OUI	NON
DURANT LES 12 DERNIERS MOIS		
1) un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
À CE JOUR		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc ...) survenu durant les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>* NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié</i>		

Si vous répondez « NON » à TOUTES les questions du questionnaire ci-dessus

⇒ **Pas de certificat médical à présenter pour votre renouvellement de licence**
Si votre certificat médical à moins de 3 ans



Si vous répondez « OUI » à une ou plusieurs questions du questionnaire ci-dessus

⇒ **Vous devez FOURNIR un nouveau certificat médical**



La FFN met tout en œuvre pour rédiger des documents conformes au droit en vigueur. Ils ne constituent pas à eux seuls un avis professionnel ou juridique. L'utilisation de ces documents ne saurait engager la responsabilité de la FFN.

104 rue Martre – CS 70052- 92583 CLICHY Cedex
 Tél. 01 41 83 87 70 – Fax. 01 41 83 87 69 * E-mail : ffn@ffnatation.fr



Notice individuelle dommages corporels à l'attention des licenciés de la Fédération française de natation - FFN

période 2024/2025

La Fédération française de natation attire l'attention de ses licenciés sur l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut les exposer. Les dommages corporels dont vous pouvez être victime à l'occasion des activités mises en place par la FFN et ses associations sportives affiliées sont pris en charge dans le cadre du contrat souscrit auprès de MAIF par la FFN (n° de sociétaire 4730780 H).

Garantie Indemnisation des dommages corporels¹

Votre licence sportive FFN intègre l'assurance indemnisation des dommages corporels de base facultative².

CHAMP D'APPLICATION

La pratique des activités sportives dans le cadre des activités mises en place par la FFN et les associations sportives affiliées à la Fédération française de natation.

TERRITORIALITÉ

Les garanties sont acquises dans le monde entier.

PRINCIPALES EXCLUSIONS

Sont exclus des garanties :

- les dommages résultant de la faute intentionnelle ou dolosive de l'assuré, ou de sa participation active à un acte illicite constituant un crime ou un délit intentionnel ;
- les conséquences pouvant résulter de soins reçus, traitements suivis ou d'interventions chirurgicales non consécutifs à un accident corporel garanti ;
- les affections ou lésions de toute nature qui ne sont pas la conséquence de l'événement accidentel déclaré ou qui sont imputables à une maladie connue ou inconnue du bénéficiaire des garanties.

Sont notamment réputées relever d'une maladie, les lésions internes suivantes :

- les affections musculaires, articulaires, tendineuses et discales, telles que pathologies vertébrales, ruptures musculaires et tendineuses ;
- les affections cardio-vasculaires et vasculaires cérébrales ;
- les affections virales, microbiennes et parasitaires.

Lorsqu'ils ne sont pas consécutifs à un état antérieur connu ou inconnu du bénéficiaire des garanties, demeurent toutefois couverts les ruptures tendineuses survenues à l'occasion des activités sportives, ainsi que les malaises cardiaques ou vasculaires cérébraux survenus au cours de cette activité ou pendant la phase de récupération.

Option I. A. Sport+¹

Si vous le souhaitez, vous pouvez souscrire une option complémentaire, I. A. Sport+, qui se substituera à la garantie de base de la licence et vous permettra de bénéficier de capitaux plus élevés et de prestations supplémentaires.

Si l'option complémentaire I. A. Sport+ offre des niveaux de garanties supérieurs aux garanties de base, elle ne permet pas, dans tous les cas, d'obtenir la réparation intégrale du préjudice. Le licencié est invité à se rapprocher de son conseil en assurance qui pourra lui proposer des garanties adaptées à sa situation personnelle.

1 - Le contenu des garanties figure au verso du présent document

2 - Cette garantie est facultative et le licencié peut y renoncer (voir encadré au verso du présent document)

MAIF

Société d'assurance mutuelle à cotisations variables
Entreprise régie par le Code des assurances
CS 90000 - 79038 Niort cedex 9

Fédération française de natation

104 rue Martre
92110 Clichy



Si vous souscrivez la garantie I. A. Sport+, vous devez adresser le bordereau détachable complété à la MAIF, accompagné de votre chèque de règlement (MAIF - Associations Collectivités Entreprises Centre de gestion multirisque - 200 avenue Salvador Allende - 79000 Niort).

La cotisation complémentaire d'assurance d'un montant de **15,28 € pour la période 2024/2025**, devra être réglée par chèque à l'ordre de MAIF en inscrivant au verso du chèque le numéro de sociétaire 4730780 H.

Notice FFN
06/2024

